

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 SG 1060 Berges de Seine – Convention de mécénat avec Olympus.

MM. Christophe NAJDOVSKI et Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame La Maire de Paris propose de signer une convention de mécénat avec Olympus France ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,
Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 9^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention de mécénat avec Olympus France.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention susmentionnée.